

Image not found or type unknown



## Regularisation eventuelle après un mariage civil

Par **dechris2009**, le **02/10/2008** à **10:50**

Bonjour !

Je vous expose mon cas , je suis entré en France légalement en tant qu'étudiant avec un visa de catégorie D . Entre temps j'ai arrêté mes études et donc je n'ai pas pu renouveler mon titre de séjour pendant un moment. Après ça je me suis marié dans les règles de l'art , mais n'ayant pas de quoi justifier ma présence en France depuis que j'ai pas renouvelé ma carte de séjour on ne veut pas me régulariser , aurais-je un recours ou une procédure que je pourrais suivre ? Merci !